

République française

Département du Lot

COMMUNE DE MEYRONNE

Séance du 04 avril 2023 à 10 h 00

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 28/03/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BALADRE</i>
Présents : 9	
Votants: 11	Présents : Jean-Luc BALADRE, Daniel BARRES, Annie CAVIER, Maxime DELCAYRE, Pascal LEFEVRE, Alain LONGE, Fabien PAGES, Martine PERIE, Nathalie FAVRESSE
Pour: 11	
Contre: 0	Représentés: Didier TAMAGNAUD par Alain LONGE, Isabelle TOULZAC par Martine PERIE
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Pascal LEFEVRE

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE - DE_014_2023

Il est demandé au Conseil Municipal de se pronocer sur le budget primitif 2023 de la commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	222 730,48	222 730,48
Section d'investissement	236 822,11	236 822,11
TOTAL	459 552,59	459 552,59

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le budget primitif 2023 de la commune de MEYRONNE.

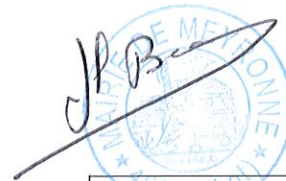
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme

Publié le :

Le Maire

JL. BALADRE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___